

Subvention/dotation exceptionnelle pour les écoles de l'enseignement fondamental et primaire visant l'acquisition d'équipements numériques

Type de circulaire¹	Circulaire d'instruction	Validité	du 03/11/2025 au 31/03/2027
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire		
Résumé	Subvention/dotation exceptionnelle pour de l'équipement numérique dans l'enseignement fondamental et primaire		
Mots-clés	Subvention ; dotation; équipement numérique ; enseignement fondamental		

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Wallonie-Bruxelles Enseignement	Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel
	Ens. officiel subventionné	
Unités d'enseignement	Primaire ordinaire Primaire spécialisé	

¹ Il existe actuellement quatre types de circulaire : la **circulaire urgente** (rouge), la **circulaire de rentrée** (bleu), la **circulaire d'instruction** (vert) et la circulaire informative (gris).

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général du Numérique éducatif - Nathalie BOLLAND,
Directrice générale adjointe f.f.

Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Caty Caroline	Service général du Numérique éducatif	equipements.numeriques@cfwb.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Numérique éducatif

**Subvention/dotation exceptionnelle
pour les écoles de l'enseignement
fondamental et primaire visant
l'acquisition d'équipements
numériques**

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

Afin de soutenir la mise en œuvre du numérique dans l'Enseignement, sous l'impulsion de la Ministre de l'Éducation, Valérie GLATIGNY, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met en place une subvention/dotation exceptionnelle pour les écoles de l'enseignement fondamental et primaire visant l'acquisition d'équipements numériques.

La présente circulaire explicite le cadre d'octroi de cette subvention/dotation, telle que prévue par le « décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intra-belges » du 16 juillet 2025.

Afin de garantir à tous les établissements l'opportunité d'acquérir de l'équipement numérique, cette subvention/dotation se compose d'une partie fixe de 2.000 euros, et d'une partie variable établie en fonction de la population scolaire.

Cette subvention/dotation facultative sera versée de manière anticipative en décembre 2025 aux établissements ayant répondu favorablement au formulaire de participation

Nathalie BOLLAND

Directrice générale adjointe f.f.



Table des matières

Mot d'introduction.....	2
Table des matières.....	3
Dates importantes et échéances.....	4
Documents à renvoyer.....	5
Personnes à contacter.....	6
Matériel accepté au remboursement.....	7
Établissement de la subvention/dotation et modalités d'introduction des pièces justificatives	8
Annexes.....	9



Dates importantes et échéances

Quand		Quoi
12 novembre 2025		Diffusion de la circulaire avec le formulaire de participation
	Jusqu'au 30 novembre 2025	Confirmation ou non de participation à la subvention/dotation via le formulaire
Maximum 10 décembre 2025		Paiement de la subvention/dotation
	Jusqu'au 31 décembre 2026	Envoi des pièces justificatives
Jusqu'au 30 mars 2027		Contrôle et validation de la subvention/dotation



Documents à renvoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Formulaire de participation	FW-B	30/11/2025
Pièces justificatives	FW-B	31/12/2026



Personnes à contacter

➤ Service général du Numérique éducatif

Au sein de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), le Service général du Numérique éducatif (SGNE) soutient, de manière transversale, la transition numérique au bénéfice des parties prenantes de tous les niveaux d'enseignement, en contribuant à rendre l'enseignement plus qualitatif, innovant et performant.

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
SGNE – Service général du Numérique éducatif			equipements.numeriques@cfwb.be

Matériel accepté au remboursement

La subvention/dotation est destinée à permettre aux bénéficiaires de couvrir, à titre de dépenses admises, des frais relatifs à l'acquisition d'équipements numériques repris dans la liste ci-dessous :

1. PCs convertibles à destination des élèves ;
2. tablettes à destination des élèves ;
3. robots permettant l'apprentissage de la programmation ;
4. projecteurs/beamers ;
5. haut-parleurs/baffles (kit multimédia) ;
6. tableau blanc interactif (TBI) ou télévision interactive (TVI) ;
7. PC à destination de la classe.



Pour obtenir cette subvention/dotation exceptionnelle de manière anticipative le 10 décembre 2025, veuillez **compléter le formulaire** ci-dessous **pour le 30 novembre 2025 au plus tard**

<https://forms.cloud.microsoft/e/n6Viv5FcsF>

Établissement de la subvention/dotation et modalités d'introduction des pièces justificatives

Chaque établissement visé par la présente circulaire pourra bénéficier d'un montant équivalant au montant maximum calculé selon la clé de répartition suivante :

- Une partie forfaitaire fixée à 2.000 euros par établissement ;
- Une partie variable calculée en fonction de la population scolaire primaire déterminée au 15 janvier 2025.

Ce montant couvrira l'acquisition du matériel concerné pour autant que les conditions suivantes soient respectées :

1. Le matériel doit entrer dans le champ d'application du « matériel accepté au remboursement » décrit ci-dessus ;
2. Le matériel a été acquis entre le 11 décembre 2025 et le 10 décembre 2026 ;
3. Les pièces justificatives à renvoyer pour le **31 décembre 2026 au plus tard** sont :

☐	La facture avec mention du type d'équipement, son coût , le nombre d'unités par équipement et leur date d'achat
☐	Les pièces prouvant le respect de la législation sur les marchés publics
☐	Le formulaire type en annexe
	à envoyer à l'adresse : equipements.numeriques@cfwb.be



Si la subvention/dotation perçue d'avance n'est pas justifiée pour le 31 décembre 2026 au plus tard, l'établissement concerné rembourse la partie non justifiée à la Communauté française dès réception du décompte par les Services du Gouvernement.



Annexes

N°	Titre de l'annexe
1	Formulaire de renseignements relatif à la subvention/dotation exceptionnelle pour de l'équipement numérique dans l'enseignement fondamental et primaire

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

ANNEXE 1 Formulaire de renseignements relatif à la subvention/dotation exceptionnelle pour de l'équipement numérique dans l'enseignement fondamental et primaire

Informations relatives à l'établissement

N° FASE établissement :

Adresse (rue, n° + CP) :

.....

Informations relatives à l'utilisation de la subvention

Montant total de la subvention utilisé (en euros) :

L'établissement comporte-t-il plusieurs implantations ? Si oui, spécifiez les équipements par implantation :

FASE implantation :

Equipements	Quantité
PCs convertibles	
Tablettes	
Robots	
Projecteurs/beamers	
Haut-parleurs/baffles (kit multimédia)	
Tableau blanc interactif (TBI) ou télévision interactive (TVI)	
PC à destination de la classe	

FASE implantation :

Equipements	Quantité
PCs convertibles	
Tablettes	
Robots	
Projecteurs/beamers	
Haut-parleurs/baffles (kit multimédia)	
Tableau blanc interactif (TBI) ou télévision interactive (TVI)	
PC à destination de la classe	

FASE implantation :

Equipements	Quantité
PCs convertibles	
Tablettes	
Robots	
Projecteurs/beamers	
Haut-parleurs/baffles (kit multimédia)	
Tableau blanc interactif (TBI) ou télévision interactive (TVI)	
PC à destination de la classe	

FASE implantation :

Equipements	Quantité
PCs convertibles	
Tablettes	
Robots	
Projecteurs/beamers	
Haut-parleurs/baffles (kit multimédia)	
Tableau blanc interactif (TBI) ou télévision interactive (TVI)	
PC à destination de la classe	

Rajoutez autant de tableaux que nécessaire.

Date :

Signature :